



La passation des épreuves ASSR 2012

publié le 09/02/2012 - mis à jour le 20/11/2014

Descriptif :

Les modalités de passation des épreuves ASSR en 2012.

Sommaire :

- La passation des épreuves
- Imprimer les attestations
- La saisie et la sauvegarde des résultats

● La passation des épreuves

Toutes les épreuves (ASSR1 et 2, ASR) se déroulent par projection vidéo (**l'outil test@ssr n'est plus autorisé**) et se présentent sous forme d'un QCM composé de 20 questions réparties par thème (piéton, cycliste, cyclomotoriste, autres).

Les vidéos et les documents d'accompagnement des épreuves devront être au préalable téléchargés sur [la plateforme de téléchargement](#).

● Imprimer les attestations

Attention : pour imprimer les attestations, il est nécessaire d'utiliser les **documents fournis lors du téléchargement**.

Pour éviter un travail trop rébarbatif, il est possible de **réaliser un publipostage** (tout le nécessaire est fourni avec les documents d'accompagnement obtenus lors du téléchargement).

La FAQ "[Problèmes liés au publipostage](#)" du site Éducation-Sécurité-Routière consacre un article sur le sujet. Ainsi y est décrit la marche à suivre en utilisant les fichiers téléchargés.

● La saisie et la sauvegarde des résultats

- chaque établissement de l'Éducation Nationale **devra impérativement** renseigner la base élèves **SCONET** sur l'acquisition de l'ASSR :

 [Document d'aide SCONET ASSR 2010](#) (PDF de 540.8 ko)
Document d'aide pour la saisie des résultats de l'ASSR dans SCONET

- Les **résultats** devront être **conservés** par l'établissement : celui-ci doit pouvoir fournir un **duplicata** en cas de besoin.

Liens complémentaires

- 📅 [Calendrier et organisation des épreuves](#)
- 📁 [La plateforme de téléchargement des épreuves ASSR](#)
- 📖 [La FAQ "Problèmes liés au publipostage"](#)

